



PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
Sous-Bassin Hydrographique de la DYLE-GETTE

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

aide Association Intercommunale pour le Dévergement et l'Épuration des communes de la Province de Liège

Intercommunale du Grand Wallon

Intercommunale Namuroise de Services Publics

PASH DRESSE PAR : La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par dérogation pour délivrance de copie conforme,

Michel CORNELIS, Vice-Président du Comité de Direction
Jean-Luc MARTIN, Président du Comité d'Administration
Jean-Luc LEDURNE, Conseiller, S.P.G.E.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE LA DYLE-GETTE

Namur, le 10 NOV. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
Benoît LUTGEN

Le Ministre-Président
Elio DI RUPO

Feuille n° 21/24 Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia)
 de moins de 2.000 EH (Ib)

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II) :

Assainissement autonome communal (Iib) :

Assainissement transitoire (III) :

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux

Collecteur sous pression

Collecteur gravitaire

Egout sous pression

Egout gravitaire

Cas particuliers

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Station d'épuration

Station à statut particulier

AUTRES PROBLEMATIQUES

Dévergement - Exhaure

Bassin d'orage

Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)
 Siège Administratif provisoire : 14/16, Avenue de Stassart - B-5000 NAMUR - Tél : 081 251 930
 Siège Social : 46, Rue Laoureux - B-4800 VERVIERS - Tél : 087 324 400
 http://www.spge.be - Email : carto@spge.be

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines

Eaux de surface

Zone de baignade

Donnée environnementale

SOURCE DGATLP

Plan de secteur

Limite administrative

SOURCE IGN

Fond de plan IGN

Limite naturelle

REMARQUE : seules les informations liées au sous-bassin hydrographique sont représentées sur les documents cartographiques.

REMARQUE : Les zones où s'épandent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur. Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH s'engagent en tant que telles sur la responsabilité de la DGATLP. L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

REMARQUE : Le document peut présenter des fonds de plan IGN à différentes époques et selon différentes techniques. Autorisation de reproduction : convention TS 03394

Origine des données cartographiques : MWR-DGRNE - MWR-DGATLP - IGN
 Traitement des données : CEA et SPGE

